

du 29 mars 1961.

*Affaire 1366*TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES.J U G E M E N T.

AUDIENCE publique du mercredi vingt-neuf mars mil neuf cent soixante et un.

LE TRIBUNAL MIXTE des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice à Port-Vila et composé de :

M.H. Georges GUESDON,	Juge Français, Président ,
James P. TRAINOR,	Juge Britannique ,
Robert DELAVEUVE,	Assesseur ,

en présence de M. Charles BERTHAULT, Procureur p.i.
assistés de M. S. DUBOIS, Greffier p.i. ,

a rendu le jugement suivant :

VU le jugement No.187 rendu par le Tribunal du 1er Degré de la Circonscription des Iles du Nord le 9 mai 1960, qui a condamné le nommé PHAM HUU TY, charpentier, demeurant à Luganville, SANTO, né en 1911 à XUAN-LA, Province de Kien An (Nord Vietnam), fils de PHAM HUU HA et de DINH THI RAI, - à deux ans d'emprisonnement et £.Stg. 100 d'amende pour infraction aux dispositions de l'article 59 du Protocole du 6 août 1914 ;

VU l'appel interjeté par le prévenu à l'audience du 9 mai 1960;
VU le jugement No. (B) 1/61 du Tribunal Mixte rendu le 13 janvier 1961, évoquant la cause ;

VU l'exploit de M. Stephan JEAN, Huissier, citant PHAM HUU TY à comparaître à l'audience de ce jour sous la prévention d'avoir à Luganville, SANTO, le 16 avril 1960, vendu du vin et de la bière aux indigènes néo-hébridais SITI et MAQUI; une bouteille de vin à chacun des indigènes néo-hébridais JOHN et TOM ; infractions prévues et réprimées par les articles 59 et 61 du Protocole Franco-Anglais du 6 août 1914.

OUI le Ministère Public en ses réquisitions ;

ATTENDU qu'aucun témoin à charge n'a été produit à l'audience ; que le prévenu nie les faits qui lui sont reprochés ;

PAR CES MOTIFS :

RELAXE le prévenu des fins de la poursuite.

Met les frais à la charge du Condominium.

AINSI fait, jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Juge Britannique.

James P. Trainor

Assesseur.

Robert Delaveuve

Le Juge Français.

M. H. Guesdon

Le Greffier p.i.

S. Dubois

du 29 mars 1961.

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES.

AFFAIRE : Ministère Public c/ PHAM HUU TY, charpentier, demeurant à
Luganville, SANTO.

ETAT DES FRAIS.

SOMMES DUES A M. STEPHANI, Jean, Huissier, demeurant à SANTO.

CITATION A L'ACCUSE :

Original	£. Stg.	4. 6
Copie	"	9
Transport	"	16. 0

TOTAL £. Stg. 1. 1. 3

ARRETE le présent ETAT à la somme de :

UNE LIVRE UN SHILLING ET TROIS PENCE STERLING.

Port-Vila, le 29 mars 1961.

Le Greffier p.i.

A. Dubois.

V U :

Le Juge Britannique.

James Brannan

Le Juge Français.

M. H.